



# Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -  
Le Centre pour Personnes Âgées  
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

**Direction des Ressources Humaines**

Téléphone : 03.89.12.40.14

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

## Note d'information

### **à destination des agents recevant leur fiche de paie au format papier (tout le personnel hors personnel médical)**

Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation des bulletins de paie au sein de l'établissement, seuls les agents ayant expressément demandé le maintien du format papier continuent de recevoir leur fiche de paie sous cette modalité.

Pour l'année 2026, les agents recevant leur fiche de paie au format papier sont invités à venir les récupérer auprès de la Direction des Ressources Humaines – bâtiment 28, 1er étage, salle 121, selon le calendrier et les horaires ci-dessous.



#### **Calendrier de retrait des fiches de paie – année 2026 :**

Janvier 2026 : vendredi 30 janvier de 13h à 14h30

Février 2026 : vendredi 27 février de 13h à 14h30

Mars 2026 : mardi 31 mars de 13h à 14h30

Avril 2026 : jeudi 30 avril de 13h à 14h30

Mai 2026 : vendredi 29 mai de 13h à 14h30

Juin 2026 : mardi 30 juin de 13h à 14h30

Juillet 2026 : vendredi 31 juillet de 13h à 14h30

Août 2026 : lundi 31 août de 13h à 14h30

Septembre 2026 : mercredi 30 septembre de 13h à 14h30

Octobre 2026 : vendredi 30 octobre de 13h à 14h30

Novembre 2026 : lundi 30 novembre de 13h à 14h30

Décembre 2026 : vendredi 18 décembre de 13h à 14h30

⚠ Les bulletins de paie sont remis exclusivement à l'agent concerné, sur présentation d'un justificatif d'identité, aux dates indiquées ci-dessus.

↗ Les bulletins non retirés sont conservés par la Direction des Ressources Humaines et pourront être récupérés lors d'un retrait ultérieur.

⚠ Il est rappelé qu'aucun duplicata ou retrait en dehors des dates prévues ne pourra être accordé.

✉ Les agents souhaitant, à tout moment, opter pour la dématérialisation de leur fiche de paie peuvent en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :

**bulletins.demat@ch-colmar.fr**

✉ Pour toute information complémentaire, la Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition à cette même adresse.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Colmar, le 15 janvier 2026

La directrice des Ressources Humaines

Catherine ROMMEAUX